



Telephone portable - m6 mobil (orange)

Par **joEH**, le **06/01/2009** à **20:59**

Bonjour,
Je me suis fait dérober mon téléphone portable (un HTC touch). J'avais souscrit un abonnement chez M6 Mobile (Orange) pour lequel j'avais un engagement de 24 mois.
N'ayant pas pris d'assurance, j'ai contacté Orange, on m'a alors dit que je ne pouvais pas résilier mon abonnement le motif de vol n'étant pas suffisant. Contraint, j'ai donc commandé un nouveau téléphone pour ne pas continuer à payer un abonnement pour rien. Et alors on me dit que si je veux un nouveau téléphone, je suis obligé de reconduire mon abonnement de 12 mois supplémentaires!!
Il me semble que c'est du chantage! En effet je ne suis pas responsable du vol de mon téléphone portable! Par ailleurs on me dit: soit vous n'achetez pas de nouveau téléphone, et dans ce cas vous payez un abonnement pour rien, soit vous en achetez et alors, vous reconduisez votre abonnement pour 12 mois de plus!
Est-ce légal? Y a-t-il des recours possibles?

Par **Marion2**, le **06/01/2009** à **21:13**

Bonsoir,
Ce qui se passe, si vous achetez un nouveau téléphone en utilisant vos points, oui, vous êtes dans l'obligation de reconduire votre abonnement.
Si vous n'utilisez pas vos points, aucune reconduction d'abonnement ne vous sera demandée, vous continuez simplement sur votre abonnement en cours.
Cordialement